



NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales indique qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif est le compte de résultat qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année écoulée. Il a été voté à l'unanimité par l'assemblée délibérante le 21 février 2023. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

INFORMATIONS GENERALES

La population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2022 était de 1529 habitants.

Le personnel est constitué de 18 fonctionnaires dont 4 occupent des doubles postes (Deux grades différents).

Le temps de travail effectué par la totalité des agents représente un équivalent 11,75 agents à temps plein.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le compte administratif 2022 de la commune de SAINT LAURENT DE BREVEDENT dégage un résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement de 375 579.25 € (solde dépenses /recettes de l'année : 223 327.36 € augmenté du résultat reporté de l'exercice antérieur : 152 251.89 €)

88.17 % des dépenses de fonctionnement budgétées ont été réalisées.

Les dépenses de fonctionnement

Par rapport à l'année 2021,
les charges à caractère général (achat de fournitures, prestations services extérieurs) sont en baisse de 18,66 % , diminution enregistrée sur les articles d'achats, les locations mobilières et essentiellement sur la non facturation de l'entretien de nos espaces verts par un sous-traitant. Cette dernière incidence se reportera sur le budget 2023.

Les charges de personnel sont en diminution de 3,14 % par rapport à l'année précédente, malgré une augmentation du point d'indice. Ce semblant d'équilibre est dû aussi aux différentes situations des agents en congés maladie, différents statuts, différentes rémunérations.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » est en légère hausse, augmentation de 2.84% par rapport à 2021, dû au reversement de fiscalité au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.) (17 453 € au lieu de 16 971 €).

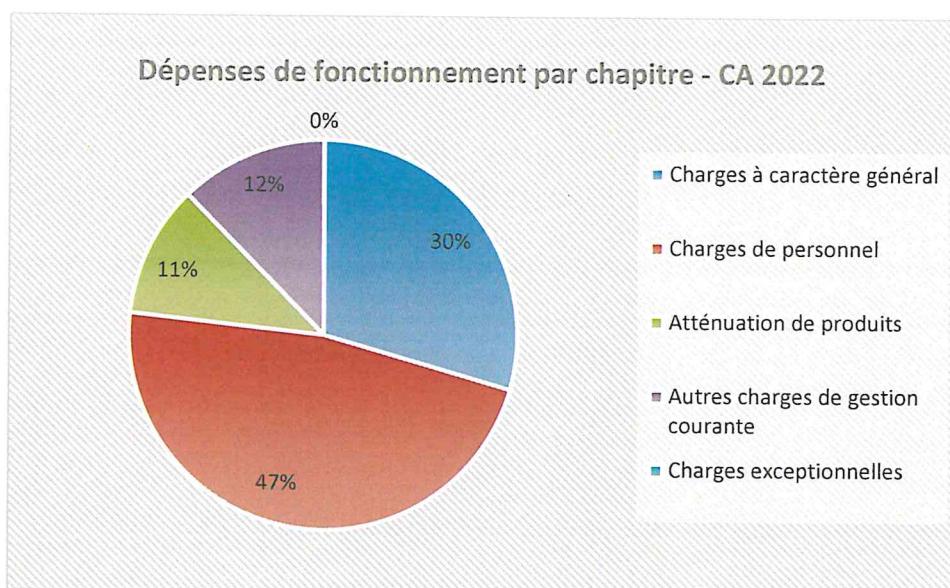
Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » (indemnités des élus, subventions aux associations, contribution à des organismes de regroupement...) augmente de 12,53% et s'explique par un versement de plus de 20 % de notre participation au SIVHE ainsi que du doublement du montant versé en subventions.

Pour rappel, les subventions de l'ACLA « la Source » et de la Coopérative scolaire avaient été diminuées compte tenu de la suppression des voyages scolaires et événements pour nos aînés pendant la période pandémique. Les activités ont repris cette année.

Les charges exceptionnelles concernent des annulations de titres de l'exercice antérieur.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE		CA 2022
011	Charges à caractère général	276 930.55
012	Charges du personnel	444 206.23
014	Atténuation des produits	102 927.80
65	Autres charges gestion courante	115 293.60
66	Charges financières	0
67	Charges exceptionnelles	752.25
TOTAL		940 110.43



Les recettes de fonctionnement

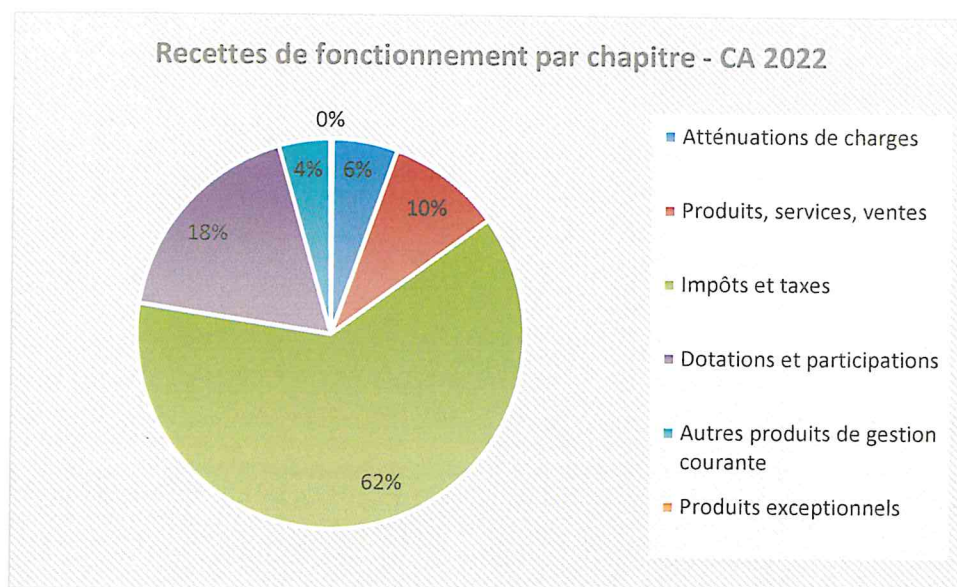
Les recettes de fonctionnement passent de 1 047 842 € en 2021 à 1 163 437 € en 2022, soit une augmentation de 11,03 % par rapport à l'année 2021.

Les variations les plus significatives sont les suivantes :

-  Le chapitre 013 « Atténuation de charges » très forte augmentation par rapport à l'année 2021. Ce chapitre concerne essentiellement l'indemnisation des congés maladie, et notamment le remboursement des salaires d'un agent CNRACL à temps complet. Ce chapitre est très fluctuant d'une année à l'autre.
-  Le chapitre 70 « produits services, domaine et ventes... » enregistre 2 % de plus.
-  Le chapitre 73 « Impôts et taxes » baisse de 0,06% par rapport à l'année 2021, malgré une augmentation des taux de foncier bâti et non bâti.
La baisse est principalement due au changement de chapitre cette année de la taxe additionnelle des droits de mutation (Imputation article comptable «7482» au lieu de «7381»).
-  Le chapitre 74 « Dotations et participations » augmente de 29,65 %
L'incidence est sur l'article comptable « 7482 » modification expliquée ci-dessus.
-  Le chapitre 75 « Autres produits gestion courante »
L'augmentation de 84,50 % est essentiellement due à une année complète de location de la salle d'animation.
-  Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » enregistre des dons à la commune et le remboursement de sinistres par les assurances.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE		CA 2022
013	Atténuations de charges	63 699.51
70	Produits de services	110 761.88
73	Impôts et Taxes	725 939
74	Dotations et participations	211 021.74
75	Autres produits gestion courante	49 779.04
77	Produits exceptionnels	2 236.62
TOTAL		1 163 437.79



2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 69 250.33 € (solde des dépenses /recettes de l'année : - 9 441.10 € augmenté du résultat reporté de l'exercice antérieur : + 78 691.43 €),

Les Restes à réaliser (RAR) font apparaître un montant positif de 11 986 €.

Les « RAR » correspondent aux travaux commandés, aux subventions et fonds de concours engagés en 2022 et qui seront réalisés ou versés en 2023.

Cela concerne :

En dépenses :

- Le rejointement façade salle animation → 39 000 €
- La rénovation de l'église → 20 975 €

En recettes

- Un fonds de concours C.U. pour l'église → 21 005 €
- Un fonds de concours C.U. pour la salle animation → 12 400 €
- Un fonds de concours C.U. pour l'école → 4 171 €
- Un fonds de concours C.U. pour la salle polyvalente → 11 525 €
- Une subvention départementale pour la salle animation → 8 857 €
- Une subvention départementale pour l'église → 14 003 €

✚ Les dépenses d'investissement

44 % des dépenses d'investissement budgétées ont été réalisées.

Ce pourcentage est déterminé, du fait :

- ✚ De la non réalisation des travaux cités ci-dessus (Restes à réaliser) ;
- ✚ De la non réalisation des travaux ou démolition de la maison annexe parc du château.
- ✚ De la non réalisation du plateau multisports

LES REALISATIONS 2022 :

✚ Ecole :

➤ Classes maternelles

- Achat de draps, lits, couvertures
- Remplacement des radiateurs
- Ravalement façade école

➤ Classes primaires

- Achat PC
- Achat Chaises et tables
- Achat Vidéoprojecteurs
- Aménagement WC PMR préau

✚ Restaurant scolaire :

- Aménagement Lavabo PMR cantine

✚ Mairie :

- Achat Sonorisation mobile
- Achat Aspirateur
- Achat Drapeaux

✚ Agence postale :

- Remplacement de radiateurs et éclairage

✚ Eglise :

- Restauration façade nef et sacristie nord de l'église

✚ Salle polyvalente :

- Isolation intérieure Habillage panneaux bois

✚ Salle d'Animation :

- Remplacement Lave-vaisselle

✚ Ancienne école :

- Achat « Douchette » pointage garderie
- Remplacement fenêtres
- Modification tuyauterie
- Réfection des peintures

✚ Logements communaux :

- Remplacement de radiateurs logements ancienne gare et école
- Meuble évier logement école

✚ Bibliothèque :

- Achat Imprimante

✚ Voirie, Eclairage public

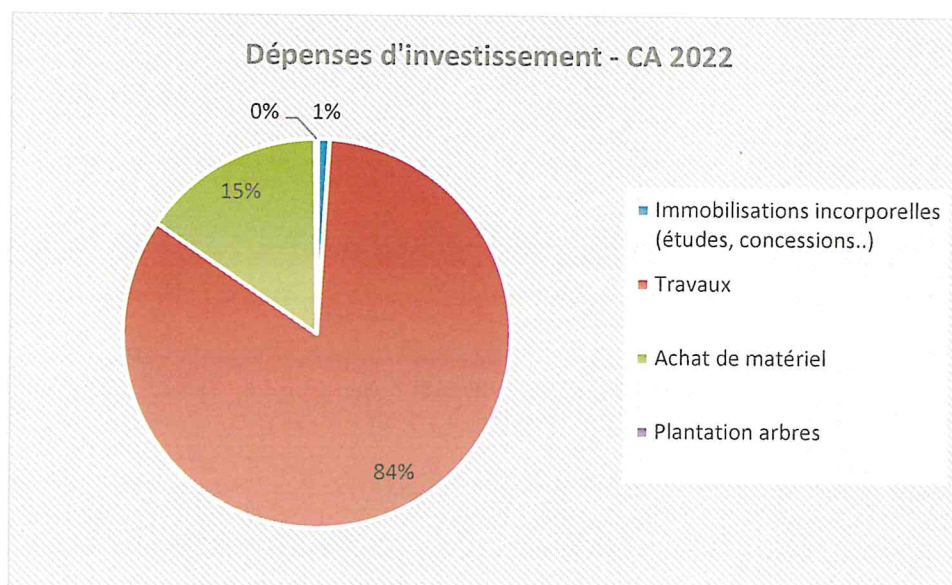
- Réfection Chemin piétonnier côte des châtaigniers
- Eclairage public RD111

✚ espaces verts, Atelier

- Plantation Arbres
- Achat matériel atelier
- Achat tondeuse tractée

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE		CA 2022
20	Immobilisations incorporelles (études, concessions...)	1 950.00
21	Immobilisations corporelles Achat matériel Travaux	199 735.24
TOTAL		201 685.24



Les recettes d'investissement

L'excédent de fonctionnement dégagé à la fin 2021 permet d'affecter à la section d'investissement du budget 2022, une somme de 80 000 €.

28,34 % des recettes correspondent au remboursement du FC TVA et l'encaissement de la taxe d'aménagement.

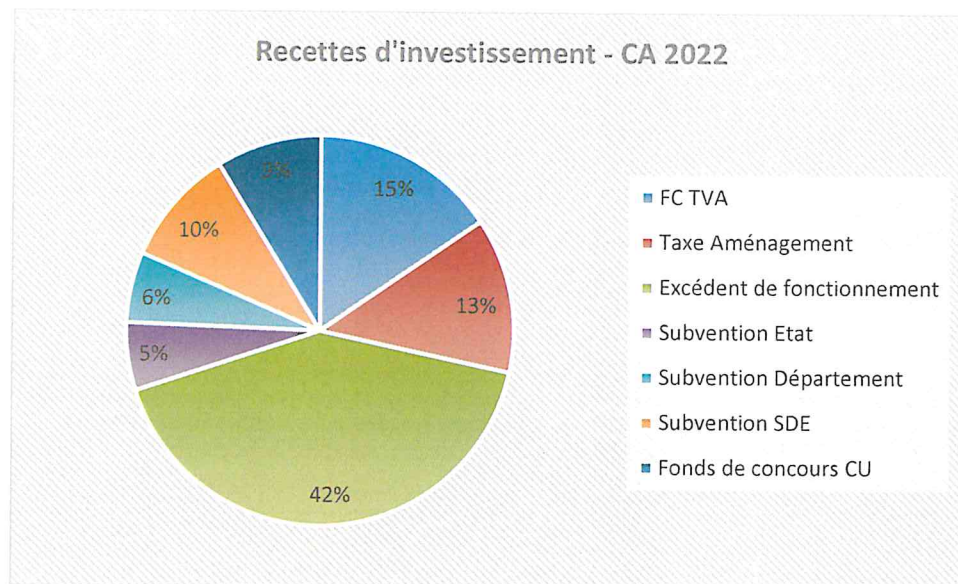
La commune a bénéficié de subventions d'investissement pour 30,04 %.

Ces participations sont détaillées ci-dessous :

32,52 % par le Syndicat Départemental d'Electrification pour les travaux d'éclairage public ;
29,36 % par le fonds de concours de la Communauté Urbaine « LE HAVRE SEINE METROPOLE » ;
19,46 % par le Département de la Seine Maritime
18,66 % par l'Académie de région pour financer le projet numérique pour l'école.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE		CA 2022
10	Dotations Fonds divers	134 498.14
13	Subventions d'investissement (autres)	57 746.00
TOTAL		192 244.14



Fait en mairie, le 21 Février 2023

Le Maire



Patrick BUSSON